

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 22 août 2022

ARRÊTÉ N° 2022/436

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 22 août 2022 de Monsieur FERRANDINI Fabien tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un fourgon benne place de la Foire au niveau de l'accès au porche, afin de procéder à l'évacuation de gravats au N°86 Grande Rue, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit lesdites voies.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 27 juin 2022 de 09H00 à 18H00.

Article 3 :

La signalisation réglementaire et la sécurisation du chantier seront mises en place, maintenues et retirées par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 22 août 2022.

Le Maire,

Fernand BRUN

